

Vous êtes propriétaire occupant

TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé
- Amélioration énergétique
- Sécurisation dans le logement
- Adaptation du logement liée au vieillissement ou au handicap

AIDES MOBILISABLES*

- ANAH : de 20 % à 50 % du montant HT
- Prime Habiter Mieux 10 à 20 % du montant HT
- ARCHE Agglo de 500 à 5 000 €
- Caisse de retraite
- Action logement
- Procivis
- Département de la Drôme

*Les conditions seront à affiner auprès de ARCHE Agglo, les aides étant applicables sur des montants plafonnés

Vous êtes propriétaire d'un logement en location

TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé
- Amélioration énergétique
- Sécurisation dans le logement
- Adaptation du logement liée au vieillissement ou au handicap

AIDES MOBILISABLES*

- ANAH : de 25 % à 35 % du montant HT
- Prime Habiter Mieux de 1 500 € à 2 000 € par logement
- ARCHE Agglo de 500 à 5 000 €
- Action logement
- Département de la Drôme

*Les conditions seront à affiner auprès de ARCHE Agglo, les aides étant applicables sur des montants plafonnés



D'ARDECHE EN HERMITAGE

ARCHE
Agglo **ACTION HABITAT**

PERMANENCES À TOURNON-SUR-RHÔNE, SAINT-FÉLICIEN, SAINT-DONAT SUR-L'HERBASSE ET MERCUROL-VEAUNES.

CALENDRIER DES PERMANENCES DISPONIBLE SUR **WWW.ARCHÉAGGLO.FR**

habitat@archeagglo.fr
04 75 07 07 57

Rénovation de l'habitat

ARCHE Agglo vous accompagne

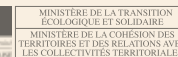
VISITES, MONTAGE DE DOSSIERS, AIDES FINANCIÈRES

D'ARDECHE EN HERMITAGE

ARCHE
Agglo **ACTION HABITAT**

04 75 07 07 57

Ces aides s'intègrent dans les dispositifs de l'ANAH.



www.archeagglo.fr

ARCHE Agglo, votre interlocuteur unique

L'Agglo est à votre disposition pour vous accompagner techniquement et financièrement dans votre projet de rénovation.
Une première visite gratuite et sans engagement permet de mieux définir votre projet et vous aider à la décision.

Pour bénéficier de cet accompagnement :

- Votre logement a plus de 15 ans
- Vous êtes propriétaire occupant de votre logement
- Vous êtes propriétaire et vous souhaitez mettre en location un logement
- Vos ressources (ou celles de vos locataires) respectent les conditions de ressources
- Ne pas avoir bénéficié de prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété dans les 5 dernières années

**5 000 €
financés
par l'Agglo**

Vous venez d'acheter un logement en centre-ville ou en cœur de village pour l'occuper à titre de résidence principale ?

ARCHE Agglo a mis en place une aide spécifique de 5 000 € pour soutenir les acquéreurs d'un logement en centralité. Sont éligibles les travaux d'un logement dégradé et/ou vacant depuis plus de deux ans.

Pour connaître les zones éligibles dans chaque commune, contactez le service habitat ou connectez-vous sur www.archeagglo.fr

OPAH-RU LES SUBVENTIONS

ARCHE Agglo et la ville de Tournon-sur-Rhône accompagnent les propriétaires dans la rénovation de logements situés en cœur de ville (voir périmètre).

Outre un accompagnement technique, des aides financières complémentaires sont possibles.



Agence nationale de l'habitat ANAH :
de 20 % à 50 % du montant HT des travaux et/ou prime Habiter Mieux



ARCHE Agglo
jusqu'à 5 000 €



Ville de Tournon-sur-Rhône
jusqu'à 5 000 €

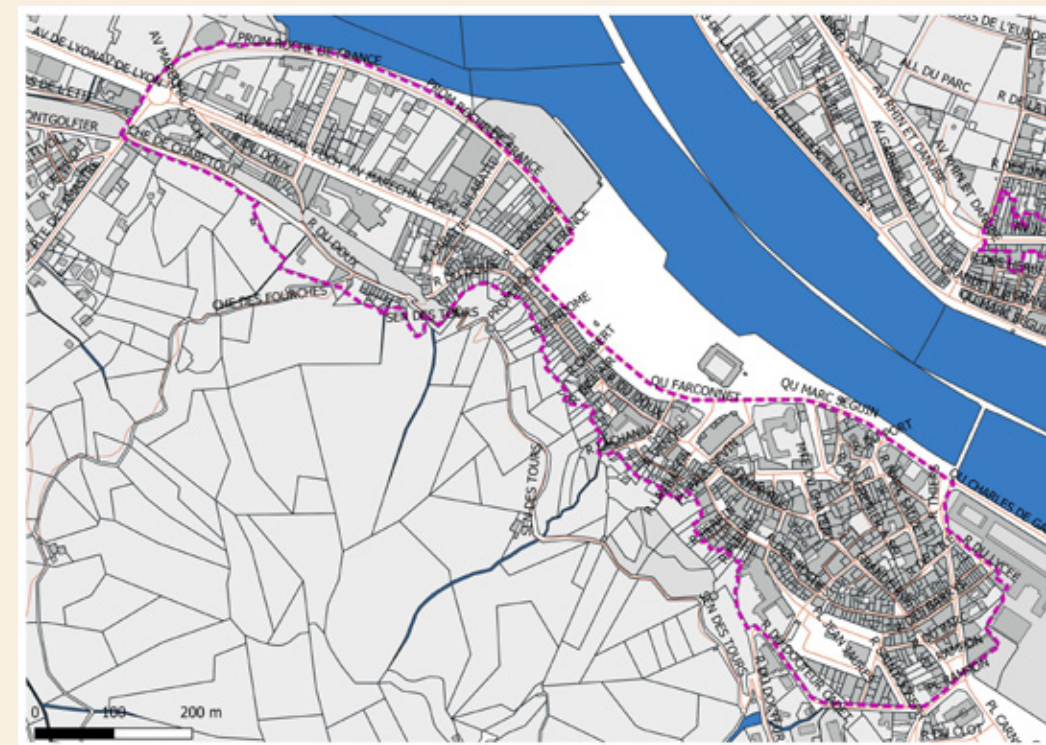
ET SELON VOTRE PROJET :



Action Logement



Procivis



Périmètre
du dispositif OPAH-RU
Tournon-sur-Rhône

Proposé dans le cadre du dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)